





Hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH) ou en cas de carence de l'aidant

L'accueil transitoire en EHPAD a vocation à assurer aux personnes âgées une continuité dans son parcours avec un accompagenement adapté.

Concrètement ?

Le dispositif:

- Renforce le parcours de la personne âgée en sortie d'hospitalisation par un séjour temporaire en EHPAD
- Améliore et sécurise le retour à domicile des personnes âgées
- Facilite le retour de la personne à proximité de son domicile ou de son aidant

Pour qui ?

Les personnes âgées de 60 ans et plus

Combien de temps ?

30 jours maximum en EHPAD

Comment ca se passe ?

Les orientations sont réalisées soit par les services hospitaliers, soit par les dispositifs d'appui à la coordination, soit par le médecin traitant vers les EHPAD identifiés pour cet accueil

Une question?

Contacter la Délégation départementale de l'ARS de votre département

Retrouvez la liste des structures d'hébergement identifiées en Grand Est sur le site de l'ARS

